

Questions orales

On ne devrait permettre ni l'importation de ce genre de produit au Canada, ni sa vente à nos enfants. J'exhorte le gouvernement à invoquer les dispositions relatives à l'obscénité prévues dans le Code criminel pour enrayer ce genre d'activité.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

ALLÉGATIONS DE PATRONAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

J'ai en main ici un article de *La Presse*, signé Gilbert Lavoie, selon lequel l'ancienne ministre de l'Environnement et députée de Rosemont affirme, et je cite:

«Je sais personnellement que le patronage existe et qu'il a continué à se développer, qu'il existe un système de péage sur les contrats».

Monsieur le Président, ce n'est pas un dossier pour rigoler. Je demande au vice-premier ministre qu'est-ce que le gouvernement entend faire suite à ces révélations dans *La Presse* de ce matin?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne connais pas les détails auxquels le député a fait allusion, mais s'ils ressemblent le moins au monde à ce que nous avons dû endurer depuis quelque temps à la Chambre, ce ne sont que demi-vérités, déclarations mensongères, distorsion des faits, insinuations, diffamation et allégations basées sur des rumeurs dénuées de tout fondement. Si le député a une accusation précise à faire, pourquoi ne la fait-il pas ouvertement? Je me ferai un plaisir de l'examiner sérieusement.

LES ALLÉGATIONS ATTRIBUÉES À UNE ANCIENNE MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Celui-ci est au courant de ces révélations qui ont été faites par l'une de ses collègues du caucus conservateur, une ancienne ministre qui a siégé pendant trois ans autour de la même table que lui au Cabinet.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre quand exactement lui-même et le premier ministre ont été mis au courant des allégations rendues publiques aujourd'hui par l'une de ses propres collègues? L'allégation est qu'il existe un système de ristournes. Ces allégations ont été faites par une députée conservatrice à la Chambre et ancienne collègue du vice-premier ministre au Cabinet. Quand celui-ci l'a-t-il appris pour la première fois et que va-t-il faire à ce sujet?

● (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai répondu à

cela quand j'ai répondu à la première question du député. Je ne suis pas au courant de ce que le député affirme. C'est probablement basé sur des rumeurs sans fondement et des insinuations. S'il a quelque chose de précis à présenter, qu'il le fasse et nous examinerons la chose.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut me traiter de tous les noms qu'il voudra, mais l'une de ses propres collègues au sein du caucus conservateur a fait une allégation devant les journalistes.

Très précisément, quand a-t-il appris l'existence de ces allégations? Je refuse de croire que c'était il y a deux minutes. Peut-il dire précisément à la Chambre s'il est disposé à saisir de cette question un comité parlementaire? Un certain nombre d'allégations du même genre ont été faites par des sources très crédibles, cette fois-ci par l'une de ses collègues. N'est-ce pas suffisant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député a des accusations précises, pourquoi ne les expose-t-il pas à la Chambre ou à moi-même, et nous les examinerons.

Le député laisse entendre de façon très générale qu'il y a eu méfait. S'il a des exemples précis de ce qu'il avance, qu'il les expose et nous examinerons certainement la question.

LES ALLÉGATIONS DE POTS-DE-VIN—L'ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a de cela une demi-heure, le sous-commissaire Jensen m'a confirmé par téléphone que la GRC avait effectivement demandé l'aide du FBI, par l'entremise de l'ambassade américaine ici à Ottawa, pour faire enquête au sujet de ces allégations de pots-de-vin.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement est-il au courant de cette affaire? Les allégations en question et l'enquête en cours mettent-elles en cause des ministres du gouvernement ou des députés du caucus conservateur? Le cas échéant, quelles mesures le premier ministre ou le vice-premier ministre entend-il prendre pour assurer l'intégrité de gouvernement au cours de l'enquête?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les députés ont des allégations précises à formuler, qu'ils ne se gênent pas pour le faire. Nous les étudierons. Le député lance des allégations générales en se fondant non sur des faits, mais sur des rumeurs colportées par les médias. Je regrette, mais je ne peux donner de réponse précise aux accusations vagues du député.

Ayant siégé des deux côtés de la Chambre, le député n'est pas un nouveau venu et s'il a des allégations précises à faire, il connaît la marche à suivre et les conséquences.